



Kopij aan J-F Honet  
G. Hautenne

WT C III  
Simon Bolivarlaan 30  
1000 Brussel

FOD Buitenlandse zaken  
O. Ladeuze

Contact :

Karmelietenstraat 15  
1000 BRUSSEL

Fonsnylaan, 20

1060 BRUSSEL

Tel : +32 (0)2 787.50.34

Fax : +32 (0)2 511.12.42

Brussel, 17 juni 2019

Contact : S. Vanhoof

Tel. : 02/787.50.01

Ref. : Egov/2019/DG/L/SV/SAVB/3022

**Betref:** BSM "MISSION DE CONSULTANCE-CONSULTANT APEX-MIDDELWARE"

Geachte,

Gelieve bijgevoegd, in tweevoud, de BSM betreffende de "MISSION DE CONSULTANCE-CONSULTANT APEX-MIDDELWARE" te vinden.

Gelieve bij akkoord ons een ondertekend en geparafeerd origineel exemplaar van deze BSM terug te zenden.

Wij staan steeds tot uw dienst voor verdere inlichtingen.

Stefan Vanhoof,  
Gevolmachtigde.





Modalités spéciales de collaboration  
**Réf.: 2019/SPF AFFAIRES  
ETRANGERES/50532/DEF/V1.0/MISSION DE  
CONSULTANCE-ANALYSTE SYSTEME MIDDLEWARE  
CODE IMPUTATION 040.63.77**

Modalités particulières de collaboration (article 2 du règlement de collaboration) conformes aux statuts de Egov asbl concernant **la mission:**

**Prolongation de la mission de consultance d'un Analyste système Middleware.**

***Donneur d'ordre***

SPF Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, représenté par Monsieur B. VAN DER PLUIJM, Président du comité de direction a.i., situé rue des Petits Carmes 15 à 1000 Bruxelles.

***Chargé de la mission***

Egov asbl, située WTC III-rue Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles, représentée par Monsieur S. VANHOOF, Mandataire, accepte, dans le cadre de son objectif statutaire visant à soutenir les services publics fédéraux en matière de gestion informatique et matières connexes et compte tenu du règlement de collaboration de Egov asbl, la mission telle que décrite ci-dessous.

***Contacts informationnels et  
Commerciaux Smals asbl***

Nom: Jean-François Honet  
Fonction: Gestionnaire de clients  
Adresse: Avenue Fonsny 20 - 1060 Bruxelles  
Téléphone: 02/787.51.52  
E-mail: jean-francois.honet@smals.be

***Contacts informationnels et  
Commerciaux de l'institution membre***

Nom: O. Ladeuze  
Fonction: Gestion contrats et ressources humaines  
Adresse: Rue des Petits Carmes 15 - 1000 Bruxelles  
E-mail: olivier.Ladeuze@diplobel.fed.be



### **Description de la mission**

Prolongation de la mission de consultance d'un Analyste système Middleware.

### **Tâches spécifiques**

Ces travaux seront, pour le compte de Egov asbl, réalisés par Smals asbl avec recours aux accords-cadres.

Monsieur O. Ladeuze est la personne de contact auprès de l'organisme donneur d'ordre (E-mail: olivier.Ladeuze@diplobel.fed.be - Tél: 02/501.39.24).

Cette personne de contact communiquera, de façon électronique, pour le 5 de chaque mois, tous les timesheets signés et scannés des consultants au service concerné de Smals asbl, Clients et Ressources, E-mail: timesheets@intranext.smals.be.

Cette personne de contact coordonnera également la réponse aux questions éventuelles de Smals asbl.

Les contacts seront assurés par Smals asbl via le gestionnaire client. Tout accord direct entre le SPF Affaires Etrangères et le prestataire de services n'engage nullement la responsabilité d'Egov asbl ou de Smals asbl.

### **Durée de la mission**

La mission sera d'une durée totale de 60 jours homme.

### **Période prévue pour la réalisation**

La mission débutera après concertation et en accord avec le SPF Affaires Etrangères.

Le SPF Affaires Etrangères définit le contenu concret de la mission de consultance.

### **Modalités de paiement**

La rétribution des services fournis au cours de la période écoulée, dans le cadre de l'accomplissement de la mission, est exigible mensuellement, après acceptation par le SPF Affaires Etrangères. Cette rétribution sera facturée par Egov asbl au moyen d'une note de frais envoyée à l'adresse suivante:

SPF AFFAIRES ETRANGERES

A l'attention de: Madame P. De Jonghe, Directeur-Conseiller D4

Direction Générale de la Coopération au Développement



Les factures basées sur les prestations délivrées sont payables mensuellement à terme échu 30 jours après réception.

Avec l'accord du donneur d'ordre, s'il ressort que le(s) consultants mis à disposition doit(vent) être réservé(s) pour accomplir des tâches ultérieures compte tenu de ses(leurs) connaissances déjà acquises, des avances peuvent être facturées.

### ***Participation aux frais***

Les prestations (voir détail en annexe 1) sont estimées (TVA fournisseur et frais administratifs compris) à **50.600,35 €**.

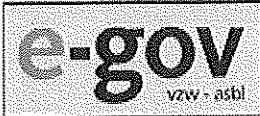
Huit heures de travail par jour.

### ***Modalités d'instructions pour les missions de consultance exécutées par des consultants externes***

Dans le cadre de l'exécution des dispositions du présent BSM, le donneur d'ordre pourra donner des instructions au personnel lié par un contrat de travail au prestataire de services et/ou à son (ses) sous-traitant(s) concernant les points mentionnés ci-dessous.

Cette énumération reprend, par type d'instruction, à titre d'illustration et de manière non exhaustive, quelques exemples d'instructions auxquelles le donneur d'ordre peut donner un contenu différent en fonction de la mission ou du (sous-)projet concerné et qui peuvent être données oralement ou par écrit au jour le jour, soit directement, soit dans le cadre de réunions de concertation. Ces exemples pourront être adaptés librement et seront susceptibles de varier, sans qu'il faille pour cela une adaptation du présent document.

- planification et description de la mission à exécuter et résultats intermédiaires (ex. livrables de projet, SLA...);
- heures d'ouverture et de fermeture du lieu de travail et moments généraux d'interruption;
- accès aux locaux et/ou installations du donneur d'ordre nécessaires à l'exécution de la mission (ex. badges, système d'enregistrement des temps...);
- circonstances, procédures et méthodes propres au donneur d'ordre et dont il faut tenir compte pour l'exécution de la mission (ex.: consignes de sécurité existantes, exigences en matière de confidentialité, politiques de sécurité de l'information, protection de l'information et de la sécurité des systèmes, autres travaux en cours qui déterminent la chronologie des travaux...);



- modifications intermédiaires dont il faut tenir compte dans le cadre de l'exécution de la mission (ex. adaptation du planning ou du SLA, adaptation des modalités d'exécution...);
- indications techniques relatives à l'utilisation et/ou à l'entretien d'installations, d'infrastructures et/ou de processus déterminés, en ce compris la formation ponctuelle nécessaire à l'exécution de la mission et spécifique au donneur d'ordre (ex. respect de la politique relative à la messagerie électronique et à l'internet, méthodologie de développement, méthodologie de gestion de projet, application des standards IT...);
- interventions urgentes en vue de prévenir/limiter les dommages économiques et/ou l'atteinte à la réputation (ex. arrêt des travaux en cas de mauvaise manipulation...).

Les parties conviennent que les instructions précitées ne portent nullement atteinte à l'autorité patronale du prestataire de services et/ou de son (ses) sous-traitant(s).

#### ***Acceptation des modalités***

Pour cette mission, Egov asbl fait appel à Smals asbl. Smals asbl est une association de partage des coûts. Le prix de revient est donc le coût estimé. Au final, le coût réel est facturé.

Pour les prestations Smals asbl qui seront éventuellement fournies postérieurement à l'année en cours, les prix de revient tels que constatés par le conseil d'administration de Smals asbl seront à appliquer.



Lorsque le coût réel est inférieur au coût estimé, un moindre montant sera facturé. Lorsque le prix de revient estimé risque d'être dépassé, le SPF Affaires Etrangères devra en être informé, de manière à ce que les mesures nécessaires puissent être prises en concertation.

Fait en 2 exemplaires

Date :        /        / 2019

Pour le SPF Affaires Etrangères,

B. VAN DER PLUIJM

Président du comité de direction a.i.

Pour Egov asbl,

S. VANHOOF

Mandataire

N° du bon de commande  
ou visa d'engagement (optionnel)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 1: Détail des coûts

Smals-Navision	Devis : calculs avec détail		06/06/2019	MISSION DE CONSULTANCE-CONSULTANT APEX-MIDDELEWARE		
Devis N°	BSM 50532-040.63.77	Projet				
Client	40	Client				
Date	06/06/2019					
	<b>Mp</b>	<b>Désignation</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>
	YE	<b>Mission de consultation</b>				
	YEK		Prestations	HEURE	480	102,7774 €
			Frais administratifs	HEURE	480	2,64 €
<b>TOTAL</b>						<b>49.333,15 €</b>
						<b>1.267,20 €</b>
						<b>50.600,35 €</b>





Modalités spéciales de collaboration  
**Réf.: 2019/SPF AFFAIRES  
ETRANGERES/50532/DEF/V1.0/MISSION DE  
CONSULTANCE-ANALYSTE SYSTEME MIDDLEWARE  
CODE IMPUTATION 040.63.77**

Modalités particulières de collaboration (article 2 du règlement de collaboration) conformes aux statuts de Egov asbl concernant **la mission:**

**Prolongation de la mission de consultance d'un Analyste système Middleware.**

***Donneur d'ordre***

SPF Affaires Etrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, représenté par Monsieur B. VAN DER PLUIJM, Président du comité de direction a.i., situé rue des Petits Carmes 15 à 1000 Bruxelles.

***Chargé de la mission***

Egov asbl, située WTC III-rue Simon Bolivar 30 à 1000 Bruxelles, représentée par Monsieur S. VANHOOF, Mandataire, accepte, dans le cadre de son objectif statutaire visant à soutenir les services publics fédéraux en matière de gestion informatique et matières connexes et compte tenu du règlement de collaboration de Egov asbl, la mission telle que décrite ci-dessous.

***Contacts informationnels et  
Commerciaux Smals asbl***

Nom: Jean-François Honet  
Fonction: Gestionnaire de clients  
Adresse: Avenue Fonsny 20 - 1060 Bruxelles  
Téléphone: 02/787.51.52  
E-mail: jean-francois.honet@smals.be

***Contacts informationnels et  
Commerciaux de l'institution membre***

Nom: O. Ladeuze  
Fonction: Gestion contrats et ressources humaines  
Adresse: Rue des Petits Carmes 15 - 1000 Bruxelles  
E-mail: olivier.Ladeuze@diplobel.fed.be



### **Description de la mission**

Prolongation de la mission de consultance d'un Analyste système Middleware.

### **Tâches spécifiques**

Ces travaux seront, pour le compte de Egov asbl, réalisés par Smals asbl avec recours aux accords-cadres.

Monsieur O. Ladeuze est la personne de contact auprès de l'organisme donneur d'ordre (E-mail: [olivier.Ladeuze@diplobel.fed.be](mailto:olivier.Ladeuze@diplobel.fed.be) - Tél: 02/501.39.24).

Cette personne de contact communiquera, de façon électronique, pour le 5 de chaque mois, tous les timesheets signés et scannés des consultants au service concerné de Smals asbl, Clients et Ressources, E-mail: [timesheets@intranext.smals.be](mailto:timesheets@intranext.smals.be).

Cette personne de contact coordonnera également la réponse aux questions éventuelles de Smals asbl.

Les contacts seront assurés par Smals asbl via le gestionnaire client. Tout accord direct entre le SPF Affaires Etrangères et le prestataire de services n'engage nullement la responsabilité d'Egov asbl ou de Smals asbl.

### **Durée de la mission**

La mission sera d'une durée totale de 60 jours homme.

### **Période prévue pour la réalisation**

La mission débutera après concertation et en accord avec le SPF Affaires Etrangères.

Le SPF Affaires Etrangères définit le contenu concret de la mission de consultance.

### **Modalités de paiement**

La rétribution des services fournis au cours de la période écoulée, dans le cadre de l'accomplissement de la mission, est exigible mensuellement, après acceptation par le SPF Affaires Etrangères. Cette rétribution sera facturée par Egov asbl au moyen d'une note de frais envoyée à l'adresse suivante:

SPF AFFAIRES ETRANGERES

A l'attention de: Madame P. De Jonghe, Directeur-Conseiller D4  
Direction Générale de la Coopération au Développement



Les factures basées sur les prestations délivrées sont payables mensuellement à terme échu 30 jours après réception.

Avec l'accord du donneur d'ordre, s'il ressort que le(s) consultants mis à disposition doit(vent) être réservé(s) pour accomplir des tâches ultérieures compte tenu de ses(leurs) connaissances déjà acquises, des avances peuvent être facturées.

### ***Participation aux frais***

Les prestations (voir détail en annexe 1) sont estimées (TVA fournisseur et frais administratifs compris) à **50.600,35 €**.

Huit heures de travail par jour.

### ***Modalités d'instructions pour les missions de consultance exécutées par des consultants externes***

Dans le cadre de l'exécution des dispositions du présent BSM, le donneur d'ordre pourra donner des instructions au personnel lié par un contrat de travail au prestataire de services et/ou à son (ses) sous-traitant(s) concernant les points mentionnés ci-dessous.

Cette énumération reprend, par type d'instruction, à titre d'illustration et de manière non exhaustive, quelques exemples d'instructions auxquelles le donneur d'ordre peut donner un contenu différent en fonction de la mission ou du (sous-)projet concerné et qui peuvent être données oralement ou par écrit au jour le jour, soit directement, soit dans le cadre de réunions de concertation. Ces exemples pourront être adaptés librement et seront susceptibles de varier, sans qu'il faille pour cela une adaptation du présent document.

- planification et description de la mission à exécuter et résultats intermédiaires (ex. livrables de projet, SLA...);
- heures d'ouverture et de fermeture du lieu de travail et moments généraux d'interruption;
- accès aux locaux et/ou installations du donneur d'ordre nécessaires à l'exécution de la mission (ex. badges, système d'enregistrement des temps...);
- circonstances, procédures et méthodes propres au donneur d'ordre et dont il faut tenir compte pour l'exécution de la mission (ex.: consignes de sécurité existantes, exigences en matière de confidentialité, politiques de sécurité de l'information, protection de l'information et de la sécurité des systèmes, autres travaux en cours qui déterminent la chronologie des travaux...);



- modifications intermédiaires dont il faut tenir compte dans le cadre de l'exécution de la mission (ex. adaptation du planning ou du SLA, adaptation des modalités d'exécution...);
- indications techniques relatives à l'utilisation et/ou à l'entretien d'installations, d'infrastructures et/ou de processus déterminés, en ce compris la formation ponctuelle nécessaire à l'exécution de la mission et spécifique au donneur d'ordre (ex. respect de la politique relative à la messagerie électronique et à l'internet, méthodologie de développement, méthodologie de gestion de projet, application des standards IT...);
- interventions urgentes en vue de prévenir/limiter les dommages économiques et/ou l'atteinte à la réputation (ex. arrêt des travaux en cas de mauvaise manipulation...).

Les parties conviennent que les instructions précitées ne portent nullement atteinte à l'autorité patronale du prestataire de services et/ou de son (ses) sous-traitant(s).

#### ***Acceptation des modalités***

Pour cette mission, Egov asbl fait appel à Smals asbl. Smals asbl est une association de partage des coûts. Le prix de revient est donc le coût estimé. Au final, le coût réel est facturé.

Pour les prestations Smals asbl qui seront éventuellement fournies postérieurement à l'année en cours, les prix de revient tels que constatés par le conseil d'administration de Smals asbl seront à appliquer.



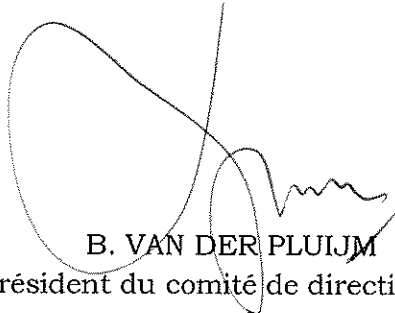
Lorsque le coût réel est inférieur au coût estimé, un moindre montant sera facturé. Lorsque le prix de revient estimé risque d'être dépassé, le SPF Affaires Etrangères devra en être informé, de manière à ce que les mesures nécessaires puissent être prises en concertation.

Fait en 2 exemplaires


Date :        /        / 2019

Pour le SPF Affaires Etrangères,

Pour Egov asbl,



B. VAN DER PLUIJM  
Président du comité de direction a.i.



S. VANHOOF  
Mandataire

N° du bon de commande  
ou visa d'engagement (optionnel)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Annexe 1: Détail des coûts

Smals-Navision	Devis : calculs avec détail		06/06/2019	MISSION DE CONSULTANCE-CONSULTANT APEX-MIDDELWARE					
Devis N°	BSM 50532-040.63.77	Projet		EGOV VZW					
Client	40	Client							
Date	06/06/2019								
	<b>Mp</b>	<b>Désignation</b>	<b>Description</b>	<b>Unité</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coût</b>	<b>Total</b>		
		<b>Mission de consultation</b>							
	YE		Prestations	HEURE	480	102,7774 €	49.333,15 €		
	YEK		Frais administratifs	HEURE	480	2,64 €	1.267,20 €		
							<b>50.600,35 €</b>		